



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 14 décembre 2022,

Le quatorze décembre deux mil vingt-deux à 18h00, le conseil d'administration du CCAS de Champagnier, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Champagnier, sous la présidence de Florent CHOLAT, président du CCAS.

Date de convocation : 8 décembre 2022

Membres en exercice : 9
Membres présents : 6
Nombre de pouvoirs : 0
Membres votants : 6

Présents : Florent CHOLAT, Maire et Président, Jean Paul JULIEN, Hervé ALOTTO, Chantal BRUN, Céline GELAS, Daniel Mouren

Absents : Carole ANDRIES, Christine CAVARRETTA, Gérard DOUGNON

Secrétaire de séance : Jean Paul JULIEN

Délibération DELCCAS2022_011 : Convention épicerie sociale Coup de Pouce

L'épicerie « Coup de pouce » est une action d'insertion destinée aux personnes en difficulté financière. Cette action repose sur un principe d'aide alimentaire et s'adresse aux habitants de Jarrie et des communes ayant conventionné.

La commune de Champagnier, par l'intermédiaire de son CCAS, souhaite conventionner à nouveau avec le CCAS de Jarrie pour permettre à ses habitants d'accéder à ce dispositif.

Après en avoir débattu, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de :

- **D'approuver** les termes de la nouvelle convention passée avec le CCAS de Jarrie pour l'accès au dispositif « Coup de Pouce » ;
- **D'autoriser** Monsieur le maire et président à signer cette convention.

Modalités de vote

6 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Président du CCAS



Jean Paul JULIEN
Secrétaire de séance

Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 21 DEC. 2022
Publié le : 21 DEC. 2022